



Succession et vente aux enchères

Par F35000

Bonjour,

Notre père est décédé et nous sommes 3 enfants nu-proprétaires et notre mère usufruitière.

Il y a 2 biens immobiliers. Notre mère a 80 ans et bientôt 81 ans en mai 2023.

Elle souhaite vendre 1 bien immobilier avec un tarif exigé ou sinon vendre les 2 biens immobiliers aux enchères.

Concernant la vente aux enchères, quelle sont les règles ? les délais (avant ses 81 ans) ? les coûts engendrés par les nu-proprétaires ?

Est-il possible de vendre uniquement 1 des 2 biens ou les 2 biens aux enchères ?

Merci de votre aide.

Par JackT

Vous pouvez d'un commun accord vendre un bien ou la totalité
au préalable vous devez régler les formalité administratives de succession et éventuellement régler les droits
par rapport à la vente amiable, la vente aux enchères n'est pas forcément une bonne idée

Par yapasdequoi

Bonjour,

Quel est l'objectif visé avec cette vente aux enchères ?

Pour vendre un ou des biens, il faut l'accord de tous les indivisaires.

Que conseille votre notaire ?

Par Pragmatico

BONJOUR JackT... Vous êtes visiblement un nouvel arrivant, retenez que sur ce site, comme sur Experatoo ou Legavox, les formules de politesse sont requises.

Pensez simplement à saluer quand vous intervenez pour la première fois sur un fil

Merci à vous.